

Concours Été 2022

BOURSE A - Passage accéléré de la maîtrise au doctorat

BOURSE B - Accès direct du baccalauréat au doctorat

Lors de la décision d'admission, la direction du programme d'études présente le dossier de candidature de son étudiante, étudiant aux ESP. La direction de l'unité académique et la directrice ou le directeur de recherche doivent remplir le formulaire A-B en précisant le montage financier offert et, dans le cas d'un renouvellement, joindre une lettre de la directrice ou du directeur de recherche qui fait état de l'avancement des travaux.

MONTANTS :

Bourse A - de 7 000 \$, renouvelable 1 fois
Bourse B - de 10 000 \$, renouvelable 2 fois

OUVERTURES DES CONCOURS :

(3 fois par année)

Si la bourse commence à l'automne :

- Ouverture 15 juin - Fermeture 14 octobre

Si la bourse commence à l'hiver :

- Ouverture 15 octobre - Fermeture 14 février

Si la bourse commence à l'été :

- **Ouverture 15 février - Fermeture 14 juin**

CRITÈRES À RESPECTER :

(sujet à vérification par les ESP)

- 1- L'étudiante, l'étudiant doit posséder un très bon dossier académique; la recommandation doit être explicite à cet effet.
- 2- L'étudiante, l'étudiant doit s'inscrire à temps plein dans un programme régulier (dans le cas d'un doctorat, la cotutelle est admissible).
 - À noter que les suspensions ne sont pas permises, mais une interruption pour des raisons de "congé parental" ou de "maladie", avec certificat médical à l'appui, peut être acceptée.
- 3- **Bourse A** : l'étudiante, l'étudiant doit s'être inscrit pendant 3 trimestres à la maîtrise en statut plein temps sans avoir débuté son 4^e trimestre.
Bourse B : réservée à l'étudiante, l'étudiant qui doit avoir complété un baccalauréat dans un établissement universitaire canadien et qui ne s'est pas inscrite, inscrit à aucun cours ou à un autre programme entre le baccalauréat et le doctorat.
 - À noter que les baccalauréats composés de majeur, de mineur ou de certificat ne sont pas acceptés.
- 4- Il est de la responsabilité de l'étudiante, l'étudiant de signaler aux ESP toute autre bourse obtenue pendant la période de validité d'une bourse A ou B (organisme subventionnaire québécois ou canadien, fondation ou société externe, département, etc.). La valeur des bourses reçues ne doit pas dépasser 31 000 \$ par année académique. Les ESP informeront l'étudiante, l'étudiant du montant maximum de la bourse A ou B qu'il pourra recevoir en surplus de son autre bourse. Les étudiantes, étudiants qui obtiennent une bourse d'études supérieures du Canada de niveau doctoral ou une bourse d'études supérieures du Canada Vanier ne pourront pas bénéficier du renouvellement de leur bourse A ou B.

FORMULAIRE À REMPLIR :

[Cliquez ici](#)

LES RÉSULTATS :

Les ESP communiqueront, à la fin de chaque mois, la décision aux candidates et candidats ayant un dossier conforme.

- Veuillez prendre en considération que la décision quant aux candidatures pourra être prise que lorsque toutes les notes seront au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant.

RENSEIGNEMENTS :

Nathalie Bélanger
Bureau des bourses
Études supérieures et postdoctorales
2910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 229
Montréal, QC H3T 1J7
Tél. : 514 343-6111, poste 1546
esp-bourses@esp.umontreal.ca